



Déclaration d'activité N °: 42-68-01532-68

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIEE

Entre les soussignés :
Le Groupement des Métiers de l'Hôtellerie Restauration du Haut Rhin représenté par :
Monsieur Christophe GUILLO, Directeur.

Et

Veillez compléter le bulletin avec Noms et Prénoms en lettres majuscules, merci !!

L'entreprise : _____ Code APE – NAF : _____
Siret: _____ Rest. Traditionnelle / Rest. Rapide
Cafétéria ...Autres
Rue : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Email _____
Représentant : _____ Nombre de participants : _____
Nom(s) et Prénom(s) : _____ Date de Naiss. _____ Fonction(s) : _____

Est conclue la convention suivante en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la Formation Professionnelle Continue dans le cadre de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Le Centre de Formation Continue des Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration du Haut Rhin organise l'action de formation :

Intitulé du stage : Appliquer au Quotidien la convention collective HCR		
Dates :	Lundi 20 Juin 2022	Durée : 7 Heures 1 Jour
Coût du stage :	_____ 390 € HT par personne x _____ personne(s)	_____ € HT
Frais de dossier :	_____ € HT Entreprise	_____ € HT
(40 € HT Non Adhérent UMIH)	Total :	_____ € HT
	TVA (20 %) :	_____ €
	Total :	_____ € TTC
Lieu :		
Sanction du stage :	Attestation de Stage	

1/ Si votre entreprise adhère à un Fond d'Assurance Formation ou à tout autre organisme gestionnaire des Fonds de Formation :
Indiquez ci-dessous son nom et son adresse :

2/ L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de ventes (Au verso)

Fait à : _____
L'entreprise (Signature et Cachet)

Le Directeur (Christophe GUILLO)



Déclaration d'activité N °: 42-68-01532-68

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIEE

MAJ 28/10/2021

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Le Bulletin d'Inscription - Convention de Formation Simplifiée GMHR du Haut Rhin permet une inscription ferme

Le nombre de participants est limité

Les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception au GMHR du Haut Rhin

TARIFS

Tous nos prix sont affichés hors taxes

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur

FRAIS DE DOSSIER ANNUEL

40 € HT Pour les **Non -Adhérents** à l'**U**nion des **M**étiers et des **I**ndustries de l'**H**ôtellerie (**UMIH**)

FACTURATION - RÈGLEMENT

Le règlement de la facture est à effectuer à réception par chèque à l'ordre du GMHR du Haut Rhin

Tout stage commencé est dû intégralement

Les frais d'hébergement ne sont pas compris dans nos tarifs

Une convention, les attestations et certificats de stage et la documentation sont transmis à l'entreprise à l'issus du stage

DESISTEMENT - REPORT - ANNULATION DE STAGE

DESISTEMENT OU ANNULATION sur l'initiative de l'entreprise

Toute annulation ou report de stage doit nous parvenir par écrit au plus tard 20 jours avant la date d'ouverture du stage

Moins de 20 jours avant le début du stage : 25 % du montant du stage restera acquis au GMHR du Haut Rhin

A titre de dédommagement

Moins de 15 jours avant le début du stage : 50 % du montant du stage restera acquis au GMHR du Haut Rhin

A titre de dédommagement, sauf cas de force majeure

Pour tout désistement intervenant **moins de 10 jours avant le début du stage**, ainsi que toute interruption en cours de session

La **totalité** du prix du stage sera exigé

L'entreprise a la possibilité jusqu'à l'ouverture du stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre

Le client ayant une convention avec un organisme financeur s'engage à nous communiquer les modalités d'exécution

De la dite convention ainsi que les coordonnées de l'organisme

REPORT OU ANNULATION sur l'initiative du GMHR du Haut Rhin

Le GMHR du haut Rhin se réserve le droit, en cas de faible participation ou en cas de force majeure,

De reporter ou d'annuler toute session de formation

En cas de report les dédommagements prévus en cas de désistement ou d'annulation sur l'initiative de l'entreprise

Ne s'appliquent pas.

LITIGES

Pour tout litige, seul le tribunal de COLMAR est compétent.

INSCRIPTIONS – RENSEIGNEMENTS

Valérie FELLMANN – Assistante Administrative et Commerciale

UMIH du haut Rhin

5 Rue de la Gare - 68000 COLMAR

Tél. : 03 89 30 80 00 - Fax 03 89 30 80 01

Courriel : vfellmann@gmhr-hautrhin.com ou infofc@gmhr-hautrhin.com

Site INTERNET : www.gmhr-hautrhin.com